

## Conseil Municipal du 11 février 2021

### **Délibération 2021/2-1 : Adoption du Compte de Gestion 2020 / Commune**

### **Délibération 2021/2-2 : Adoption du Compte Administratif / commune**

### **Délibération 2021/2-3 : Affectation du résultat / commune**

Par 10 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat pour la commune ont été adoptés par le conseil municipal

### **Délibération 2021/2-4 : Adoption du Compte de Gestion 2020 / Eau**

### **Délibération 2021/2-5 : Adoption du Compte Administratif / Eau**

### **Délibération 2021/2-6 : Affectation du résultat / Eau**

Par 10 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat pour l'eau ont été votés par le conseil municipal

### **Délibération 2021/2-7 : Adoption du Compte de Gestion 2020 / Lotissement**

### **Délibération 2021/2-8 : Adoption du Compte Administratif / Lotissement**

### **Délibération 2021/2-9 : Affectation du résultat / Lotissement**

Par 10 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat pour le lotissement ont été votés par le conseil municipal

### **Délibération 2021/2-10 : Achat Tracteur**

Après la consultation de la commission d'appel d'offre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acheter un tracteur de la marque John DEERE et une saleuse de la marque ARVEL

### **Délibération 2021/2-11 : Maîtrise d'œuvre de la Cure**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la nomination de Monsieur Pierre CONDRE, architecte au poste de Maître d'œuvre pour le dossier de la restauration de la Cure. A cet effet, elle accepte le devis diagnostics de 1 950,00 €

### **Délibération 2021/2-12 : Projet ONF sur la commune**

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier présenté par l'ONF

### **Délibération 2021/2-13 : Motion pour le train de nuit Nîmes – Clermont – Paris**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif Oui au Train de Nuit et le conseil municipal, conscient de l'aide que peut apporter le rail au désenclavement de nos régions, soutient les initiatives du Collectif des Usagers des transports du Haut-Allier et du Collectif Oui au Train de Nuit

**Délibération 2021/2-14 : Mise en vente de la parcelle F 410**

**Délibération 2021/2-15 : Mise en vente de la parcelle F 369**

Le conseil municipal approuve la mise en vente de deux parcelles, il souhaite ouvrir largement la vente de ce bien en procédant à un appel ouvert à candidatures, et il propose, à tout tiers intéressé, de transmettre sous pli cacheté une offre d'acquisition de la parcelle F 410 et de la parcelle F 369.

**Délibération 2021/2-16 : Mise en ventes des parcelles E 618 et E 870**

Le conseil municipal souhaite ouvrir largement la vente de ces biens en la confiant à la SAFER qui fera sienne les publicités – journaux – site internet et affichage en Mairie, et mettra en vente au prix de 9 900,00 €, non négociable.

**Délibération 2021/2-17 : Vente d'une parcelle sectionale pour la vente de la grange des LOMBARD**

Le conseil municipal fait suite à la demande de la famille LOMBARD et accepte la vente de la parcelle F 321 (terrain sectionnel de Chazeaux)

**Délibération 2021/2-18 : Accord de principe Echange famille PAULET / route**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la route qui mène jusqu'à Chazeaux est privée, et appartient à la famille PAULET de Chazeaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'échange avec la famille PAULET de Chazeaux entre un terrain sectionnel et la route qui mène à Chazeaux.

**Délibération 2021/2-19 : Accord de principe pour le bornage de la route de Chazeaux**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la route qui mène à Chazeaux privé et appartient à la famille PAULET de Chazeaux. Afin de procéder à un échange d'une parcelle sectionale de la section de Chazeaux avec ladite route, il faut qu'un géomètre puisse intervenir pour faire le bornage de la route, ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Délibération 2021/2-20 : Accord de principe Echange famille LOMBARD / route**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la route qui mène jusqu'à la ferme des LOMBARD est privée et appartient à la famille LOMBARD.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'échange avec la famille LOMBARD entre un terrain sectionnel et le chemin qui mène à la ferme des LOMBARD.

**Délibération 2021/2-21 : Convention de vente cartes de pêche**

Le conseil municipal refuse par 5 voix contre, 3 abstentions et 3 voix pour, le projet de vente de cartes de pêche sur la commune. Le conseil considère que cette vente peut se faire directement sur internet (un ordinateur est à disposition dans l'Agence Postale Communale).

**Délibération 2021/2-22 : Loyer Appartement ancienne école Les Salles**

Le conseil municipal approuve la fixation du prix du loyer pour l'ancienne école des Salles à 370 € mensuellement pour un bail annuel et 370 € par semaine pour une location saisonnière.

**Délibération 2021/2-23 : Maitrise d'œuvre Restauration Passerelle d'Ussel**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la nomination de Monsieur Pierre CONDRE, architecte au poste de Maître d'œuvre pour le dossier de la Passerelle d'USSEL et accepte le devis diagnostics de 440,00 €

**NB : Le compte rendu exhaustif de cette réunion est consultable en Mairie**